

CAMPUS FRANCE

PHC Kolmogorov 2022

Kolmogorov est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-russe de coopération pour la science et la technologie. Il est mis en œuvre en France, par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et dans le pays partenaire par le Ministère de Science et de l'Enseignement supérieur (MON).

Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de favoriser de nouvelles coopérations entre chercheurs et de développer les échanges scientifiques et techniques de haute qualité entre les universités et les institutions de recherche des deux pays en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.

Tous les domaines scientifiques sont concernés par cet appel à projets.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Critères d'évaluation des projets

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables de la gestion du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables.

Comité de sélection des projets

Les instances des deux pays se réunissent, en Russie ou en France, pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers

Les critères communs de sélection sont les suivants :

- Excellence scientifique des projets ;
- La qualité et compétence des équipes françaises et étrangères ;
- Caractère effectif de la coopération entre les équipes du projet, valeur ajoutée et avancée attendues du niveau de recherche par transfert de connaissances et d'expertise entre les équipes ;
- Impact des résultats sur l'amélioration de la qualité de la vie, sur la contribution au développement socio-économique et/ou à la résolution de problèmes sociaux majeurs actuels ;
- Participation de jeunes chercheurs, doctorants et post-doctorants inclus, et contribution à leur enrichissement professionnel ;
- Faisabilité et description détaillée du programme de recherche et contribution à l'avancement de la recherche ;
- Une attention particulière sera portée aux projets qui s'intègrent dans les priorités politiques de l'Union européenne exprimées dans le nouveau programme-cadre Horizon Europe.

Modalités de fonctionnement

Le financement pour cet appel sera accordé pour la durée allant de la date d'attribution du projet au 31 décembre 2023 au plus tard.

Le financement annuel doit être impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur la prise en charge de la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources, par exemple les programmes Metchnikov et Vernadski de l'Ambassade de France en Fédération de Russie, ou les programmes Parceco et Accès du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Le renouvellement des crédits d'une année à l'autre est subordonné à :

La soumission d'un rapport d'étape mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre), et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours ;

La rédaction d'un bilan financier des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile ;

Une consommation optimale des financements accordés pour la 1re année.

Ces documents doivent être envoyés en septembre à l'Ambassade de France en Russie (avec les prévisions de dépenses pour les derniers mois de l'année).

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française se rendant en Russie.

SÉJOUR(S)			
Statut concerné	Montant des per diem	Pays financeur	Pays de départ / pay
Chercheur de l'équipe française	180 € / jour	France	France → Rus
Chercheur de l'équipe russe	NC	Russie	Russie → Frai
VOYAGE(S) A/R			
Statut concerné	Montant plafond voyage	Pays financeur	Pays de départ / pay
Chercheur de l'équipe française	800 €	France	France → Rus
Chercheur de l'équipe russe	NC	Russie	Russie → Frai

A titre indicatif, en 2019, le financement annuel accordé, en moyenne, par projet aux participants de l'équipe française était de 10 150 €.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement [le document ci-joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles. Les projets soumis à cet AO peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence>

Suivi des projets

Un rapport scientifique et financier final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'Ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact ».

Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : 01 août 2021

Attention : Pour cet appel, le lancement du côté russe est décalé d'un mois et la date d'ouverture du dépôt de candidature est prévue début juillet

Diffusion des résultats : fin novembre 2021

Début des projets : Janvier 2022

Vous pouvez également consulter : <https://ru.ambafrance.org/PHC>

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.



1 juin 2021

1 août 2021

[+ L'information en ligne sur le site de Campus France](#)

